

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les petits trésors I.H.Ltée	Numéro de permis 1036005	Date d'inspection Le 03 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie les petits trésors I.H. Ltée		Numéro de téléphone (506) 727-4656	
Adresse 5 rue De La Forge Caraquet NB E1W 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	19 août 2022	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	19 août 2022	
Commentaires :			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	19 août 2022	
Commentaires :			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies.	25(c)	19 août 2022	
Commentaires :			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur.	25(d)	19 août 2022	
Commentaires :			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	19 août 2022	
Commentaires :			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	19 août 2022	
Commentaires :			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
51(3) L'exploitant d'un établissement agréé : c) transmet l'original au ministre dans les vingt-quatre heures suivant l'incident.	51(3)(c)	08 août 2022	
Commentaires : Pour donner suite au dégât d'eau un rapport d'incident aurait dû être émis dans les 24h.			

#### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Pendant ma surveillance, certains documents ne sont pas affichés, j'ai eu une discussion avec l'educatrice en charge afin de rectifier cette lacune.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- La programmation est panifiée et documentée.
- Pour donner suite au dégât d'eau un rapport d'incident aurait dû être émis dans les 24h.
- Lors de ma surveillance, j'ai eu une discussion avec l'educatrice en charge sur l'importance d'avoir des activités planifiées et documentées pendant l'été aussi.

Pendant ma surveillance, les éducatrices sont calmes et les enfants jouent à l'extérieur.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 août 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jennifer Murty

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 août 2022

\_\_\_\_\_  
Date